



Les aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

**Modalités en vigueur
au 1^{er} janvier 2010**

Les citoyens marquent de plus en plus leur intérêt pour l'eau et souhaitent être mieux informés. L'évolution des comportements, la mobilisation de tous, la qualité de la concertation sont des conditions de la réussite des politiques de gestion de l'eau.

C'est pourquoi l'agence de l'eau Loire-Bretagne encourage les actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.



La politique de l'agence de l'eau dans le domaine de l'information et de la sensibilisation

L'agence de l'eau soutient les programmes d'information et de sensibilisation qui visent à rendre intelligibles à tous, acteurs comme utilisateurs, la politique et les résultats acquis pour l'eau.

Elle facilite les échanges et les rencontres pour permettre une concertation efficace sur les orientations de cette politique dans le bassin.

Elle participe au développement de l'éducation à l'environnement pour faire évoluer les comportements individuels et collectifs, et donner au public les clefs du débat sur l'eau.

L'agence de l'eau favorise la participation du public aux consultations organisées dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage*). Elle encourage l'organisation de débats dans les territoires pertinents pour la gestion de l'eau.

** Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux décrit les priorités de la politique de l'eau sur le bassin, les objectifs à atteindre et le programme d'actions à mener.*

Les bénéficiaires

Maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Les conditions générales

Les conditions pour bénéficier d'une subvention de l'agence figurent dans le document *Règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. Ce document est consultable sur www.eau-loire-bretagne.fr.

La demande de subvention doit être déposée avant tout engagement juridique ou début d'exécution de l'opération. Le bénéficiaire doit associer l'agence de l'eau aux actions de communication liées à la réalisation de l'opération.

Les subventions n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur niveau, est fonction des possibilités financières de l'agence et de l'efficacité attendue des projets concernés.

Le présent document constitue une information à caractère général. Dans tous les cas, pour connaître les aides dont peut bénéficier votre projet, prenez contact avec les services de l'agence de l'eau.

*Vous êtes une association loi de 1901 : déposez votre demande à l'aide du dossier unique cerfa 12156*02.*

Les actions aidées

L'information, la communication, l'éducation et la formation

Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Programmes d'actions accompagnant les priorités du 9 ^e programme et/ou inscrits dans une politique locale de l'eau	30 %	20 % plafonné à 8 000 euros d'aides pour les projets présentant un intérêt moins direct pour le programme de l'agence de l'eau
Dans le cadre d'une politique territoriale : Sage, contrat territorial, convention de partenariat	50 %	
Dans le cadre de conventions régionales pour l'éducation à l'environnement	30 %	
Projets pédagogiques labellisés	forfait de 350 euros	Dans le cadre d'un appel à projet public régional ou interrégional. La subvention peut être doublée exceptionnellement pour les projets particulièrement intéressants et coûteux.

L'association du public à l'élaboration du Sdage

Nature de l'action	Taux de subvention	Observations
Programmes d'actions visant à : - informer le public (acteurs comme citoyens) sur l'élaboration et la mise en œuvre du Sdage - susciter son intérêt et son implication dans la gestion de l'eau notamment lors des consultations - favoriser les concertations et le débat public	50 %	Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, ou de programmes annuels
Actions d'accompagnement direct de la consultation du public	80 %	Limitées aux périodes de consultation

Dans le bassin Loire-Bretagne, une agence pour l'eau

Pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau.

Pour agir, elle perçoit des redevances calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées. Grâce à la contribution de tous, l'agence de l'eau apporte des aides aux actions d'intérêt commun pour préserver l'équilibre des milieux aquatiques et mieux gérer les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Aides et redevances sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin qui réunissent toutes les catégories d'usagers de l'eau.

L'agence de l'eau, ce sont aussi 330 collaborateurs qui, au siège et dans six délégations régionales, assurent sa présence et son conseil auprès de ses partenaires.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7300 communes et 12 millions d'habitants.

Ensemble, prenons soin de l'eau !

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

7 rue Paul Langevin
45071 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 25 08 40 - Fax : 02 38 25 08 59
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

Centre Onslow - 12 avenue Marx Dormoy
63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances du 9^e programme sur
www.eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



sur papier PEFC sous licence 10-31-1881



CONCEPTION, RÉALISATION : Agence de l'eau Loire-Bretagne/DIC/Janvier 2010 - Photo de couverture : J. Puyo/AELB - IMPRESSION : Imprimerie Nouvelle (45) - Imprim'Veit